Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 V 274 Vœu relatif au bilan à venir sur l'aménagement des rythmes éducatifs au sein des écoles maternelles.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la réforme actuelle des rythmes éducatifs doit être une réforme évolutive, enrichie de manière dynamique, afin de répondre au plus près aux besoins des enfants ;

Considérant la nécessité de consulter étroitement l'ensemble de la communauté éducative sur les ajustements à réaliser au cours de cette année, notamment les parents, les enfants, les associations, les personnels de la Ville et de l'Education Nationale ;

Considérant les problématiques spécifiques aux écoles maternelles qui ont été soulevées lors de l'application de cette réforme à la rentrée 2013, ainsi que les voeux relatifs aux personnels des écoles maternelles qui en ont découlés lors des Conseils de Paris du 11, 12 et 13 juillet 2013 et du 14 et 15 octobre 2013 ;

Considérant l'engagement pris par la Ville d'effectuer un bilan de la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs à la fin du premier trimestre 2013 associant l'ensemble de la communauté éducative ;

Ainsi, sur proposition de M. Christophe NAJDOVSKI, M. Sylvain GAREL, les éluEs du groupe Europe Ecologie - Les Verts et Apparentés et de Mme Colombe BROSSEL, au nom de l'Exécutif,

S'engage à ce que :

- L'aménagement des rythmes éducatifs dans les écoles maternelles fasse l'objet d'un temps spécifique lors du bilan prévu à l'échelle parisienne d'ici à la fin de l'année 2013.

- A partir du premier semestre 2014, soit menée une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative à propos de l'aménagement des rythmes des élèves de maternelle, qui pourrait, le cas échéant, proposer un ajustement des horaires.